



Front Généraliste

Conférence de presse du 26 novembre 2014 à Paris

**Intervention de Pierre-Antoine MOINARD
Président de l'ISNAR-IMG**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Si le Front Généraliste a décidé d'organiser cette conférence de presse et si l'ISNAR-IMG a choisi d'y participer, c'est parce qu'elle partage la vocation de défense et de promotion de la médecine générale et la conviction que **cette spécialité doit jouer un rôle central dans l'organisation du système de santé français**, dans l'intérêt supérieur de ses usagers.

Vous le savez, le projet de Loi de santé présenté le 15 octobre dernier en Conseil des Ministres par Madame TOURAINE doit faire l'objet d'un examen au Parlement au début de l'année 2015.

Ce projet de loi suscite chez les internes de médecine générale des interrogations légitimes et de vives inquiétudes.

Quel est l'objectif poursuivi par ce texte ? Quel est le cap fixé ? Quels seront demain les conditions et les moyens d'exercice du médecin généraliste au sein de ce système de santé refondé ?

Selon l'Article 1^{er} du projet de Loi, « *La politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat. [...] Elle est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement [...]* ».

Aujourd'hui, force est de constater et de dénoncer le **décalage entre les grandes orientations de la Stratégie nationale de santé** présentée en septembre 2013 **et le contenu du projet de Loi de santé**, tel qu'il a été présenté en octobre 2014.

En 2013, dans son discours de présentation de la Stratégie nationale de santé, Madame TOURAINE n'avait pas hésité à s'appuyer sur des formules fortes pour afficher ses intentions.

L'heure était à la « *révolution du premier recours* » et au « *médecin traitant pivot de la politique de prévention et du parcours de soins [...] ayant la responsabilité et les moyens de garantir un parcours de soins adapté* ».

La Stratégie nationale de santé avait pour ambition de « *structurer la médecine de parcours à partir des soins de premier recours* » et de « *rendre l'offre de soins primaires plus efficace, plus attractive, plus souple* ».

Cette révolution devait notamment passer par la « *transformation de la formation des professionnels de santé* », visant à « *encourager les stages auprès des professionnels du premier recours* ».

Les internes de médecine générale ne retrouvent pas dans le projet de Loi de santé l'impulsion donnée en faveur des soins primaires, de la place et des moyens d'exercice alloués au médecin traitant généraliste pivot du système de santé qu'ils ambitionnent de devenir.

De ce point de vue, le projet de Loi de santé pose problème, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme d'abord.

Ce qui caractérise d'abord ce projet de Loi, c'est **l'absence de concertation** et de dialogue social, pourtant chers à ce Gouvernement.

A aucun moment, l'InterSyndicale représentant les médecins généralistes en formation n'a été conviée à apporter sa contribution pour transposer la Stratégie nationale de santé en un projet de Loi de santé cohérent.

Les médecins généralistes de demain ont été écartés d'une concertation menée par ailleurs a minima et je veux ici remercier le Dr. Patrick BOUET, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, pour avoir pris l'initiative d'appuyer les demandes de concertation émanant de toutes parts et avoir contribué à la réouverture de celle-ci.

Mais ce projet de Loi de santé pose aussi problème, je le disais, sur le fond.

Face au vieillissement de la population, à l'augmentation des situations de perte d'autonomie et à l'émergence des maladies chroniques, les médecins généralistes en formation ont déjà compris qu'il leur faudra demain travailler différemment de leurs aînés, en expriment le souhait et veulent s'y préparer au mieux.

Les internes de médecine générale se reconnaissent dans l'analyse d'une situation à laquelle ils sont confrontés quotidiennement et face à laquelle ils formulent des revendications précises.

Mais si le diagnostic est partagé, le projet de Loi de santé n'apporte pas les réponses aux besoins constatés.

La première nécessité est celle d'une formation de qualité pour les médecins généralistes qui seront demain amenés à prendre en charge la santé de leurs concitoyens.

Celle-ci passe par le **renforcement de la Filière Universitaire de Médecine Générale** et la nomination urgente d'enseignants titulaires dans cette spécialité.

Aujourd'hui, les ratios sont d'un enseignant pour plus de 100 internes de médecine générale contre un enseignant pour 20 internes dans les autres spécialités. Voilà la réalité de l'encadrement de la formation en médecine générale en France !

Face à cette saturation des capacités de formation en médecine générale, et pour la première fois depuis dix ans, le nombre d'internes de médecine générale a diminué en 2014. On forme aujourd'hui moins de médecins généralistes, faute d'enseignants en nombre suffisant.

Pire, aucune piste d'amélioration de leur formation n'est évoquée, alors même que la Filière Universitaire est en péril.

Il est indispensable pour ceux qui assureront demain la prise en charge de premier recours de la population française que figure au cœur des ambitions de la future Loi de santé la nécessité absolue de pérenniser le statut et les conditions de travail de leurs enseignants.

La seconde nécessité impérieuse est celle d'une formation en cohérence avec les objectifs poursuivis.

Les internes de médecine générale sont les seuls à ne voir figurer au programme de leur formation qu'un seul stage de leur spécialité. **Un seul stage de six mois chez le médecin généraliste est aujourd'hui obligatoire pour former un futur généraliste !**

Si le projet de Loi de santé ambitionne de représenter la « traduction opérationnelle » d'une Stratégie nationale de santé qui elle-même vise à « encourager les stages auprès des professionnels du premier recours », alors il se doit de concrétiser cette ambition par des mesures explicites.

La priorité est aujourd'hui au décloisonnement entre les soins pratiqués en ville et ceux prodigués à l'hôpital. Cela passera par des formations beaucoup plus tournées vers l'ambulatoire et par **l'intégration de mesures incitatives fortes visant au recrutement et à la formation de maîtres de stage en capacité d'accueillir des étudiants** en médecine au sein de leur cabinet.

Ces mesures doivent être pensées dans l'idée de **développer la culture de l'inter-professionnalité** et permettre l'accueil d'internes d'une spécialité chez des maîtres de stage d'autres spécialités.

En conclusion, les internes de médecine générale formulent une volonté simple mais ferme, celle d'être formés dans les meilleures conditions possibles afin d'être en mesure d'accomplir leur vocation et de prodiguer des soins de qualité au plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que l'ISNAR-IMG et le Front Généraliste demandent la tenue dans les plus brefs délais d'une concertation crédible autour du projet de Loi de santé et l'intégration des ambitions formulées par la Stratégie nationale de santé.

Formez-nous, nous vous soignerons !

Pierre-Antoine MOINARD,
Président de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse :

Pierre-Antoine MOINARD – Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Trystan BACON – Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

30-31
JANV 2015

CONGRÈS NATIONAL
DES INTERNES
DE MÉDECINE GÉNÉRALE

TOULOUSE > Centre de congrès Pierre Baudis

www.isnar-img.com - @ISNARIMG - ISNAR IMG



L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) :
... a été fondée en 1997,
... veille à l'information et à la défense des internes de médecine générale ainsi qu'à leur représentation auprès des pouvoirs publics,
... organise chaque année le Congrès National des Internes de Médecine Générale,
... fédère 24 associations et syndicats locaux représentant environ 6 000 internes de Médecine Générale,
... est une Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901),
... est reconnue représentative des internes en médecine générale sur tout le territoire national depuis 1999,
... est membre de la FAGE depuis 2001, et donc représentée au CNESER,